

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78032

Objet
EMPRUNT DE 70 000 F
pour AMENAGEMENT D'UN
SENTIER CÔTIER - FORT
DU CHAY

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt six avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLE
BOISARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU
BOUCHET par M. BROTRÉAU
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le rapporteur donne connaissance au Conseil Municipal
d'un projet d'aménagement d'un sentier côtier, au Fort du Chay à
ROYAN.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un
programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au
Conseil et dont le devis s'élève à la somme de 100 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après échange
de vues,
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 AVRIL 1978

DECIDE :

- 1) de prendre en considération et d'approuver le projet qui lui
est présenté
- 2) de déterminer, comme suit, les moyens financiers à envisager
pour faire face aux dépenses du projet :

montant du devis	100 000 F
- Subvention de l'Etat	30 000 F
- Subvention du Département .	0
- Contributions volontaires des usagers	0
- Prélèvement sur les ressources générales du budget	0

REPORT	30 000 F	100 000 F
- Emprunts divers à contracter à l'exclusion du prêt demandé au C.A.M.	0	
	<u>30 000 F</u>	<u>100 000 F</u>

- de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Charente-Maritime, aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 70 000 F destiné à financer ce programme et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1979.

3) de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

4°) de prendre l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

5) de conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de ROYAN pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, MM. les membres présents

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Guy TETARD.

